

Règlement des Championnats régionaux

Article 1

Les championnats se courent sur les régates suivantes :

CHAMPIONNAT DE MÉDITERRANÉE

Doté par **MARCON YACHTING**

CM1	20 et 21 février	COYC Hyères	CM6	26 et 27 juin	CN Esparron
CM2	20 et 21 mars	CN St Raphaël	Pour la finale, les courses du samedi et du dimanche compteront. La remise des prix aura lieu le dimanche après les courses. Pas d'obligation d'être présent à la finale d'Esparron pour recevoir son lot.		
CM3	3 au 5 avril	CV Marseillan			
CM4	24 et 25 avril	YC Sablettes			
CM5	8 et 9 mai	Cannes			

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE

Doté par **EVO SAILING**

CA1	20 et 21 février	SR Douarnenez	Les points obtenus lors de la finale seront multipliés par 2. Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés. La remise des prix aura lieu lors de la dernière régate. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix lors de la finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation.
CA2	17 et 18 avril	CN Sablais	
CA3	25 et 26 septembre	CVL Aber Wrac'h	
CA4	2 et 3 octobre	Brest	
CA5	6 et 7 novembre	SNO Nantes	

CHAMPIONNAT DE MANCHE EST

Doté par **PARIS VOILE**

ME1	20 et 21 février	Poses	Les 3 premiers de chaque classement général de catégorie seront récompensés. La remise des prix aura lieu lors de la dernière régate. Les lots ne seront remis que si les lauréats sont présents lors de la remise des prix lors de la finale. Il n'y aura pas de cumul de dotation.
ME2	20 et 21 mars	CV Saint Quentin	
ME3	17 et 18 avril	EV Cherbourg	
ME4	26 et 27 juin	L'Ailette	
ME5	18 et 19 septembre	SNP Havre	
ME6	2 et 3 octobre	Hardelot	
ME7	13 et 14 novembre	Etang du Puits	

CHAMPIONNAT DU GRAND EST

Doté par **PARIS VOILE**

CE1	27 et 28 mars	Allemagne	CE5	19 et 20 juin	Neuchâtel
CE2	3 et 4 avril	Gérardmer	CE6	26 et 27 juin	L'Ailette
CE3	17 et 18 avril	CN Aubeois	CE7	2 et 3 octobre	Strasbourg
CE4	1er au 2 mai	Troyes			

La remise des lots se fera à l'issue de la dernière régates. Seront récompensés les premiers de chaque série et les autres lots seront attribués par tirage au sort parmi les

coureurs ayant participé à au moins 3 régates et présents le jour de la remise des lots

Article 2

Un nombre de points est attribué à chaque barreur selon le barème ci-dessous, en fonction du classement définitif de chacune des régates. Sera considéré comme classé, un coureur ayant confirmé son inscription et ayant participé à au moins une manche de la régates.

Barème	
Place	Points
1	100
2	97
n	98 - n

Tout coureur classé marque un minimum de 20 points.

Règles particulières

- Championnat du Grand Est : Si une régates n'est pas courue pour raison de météo, les coureurs qui ont confirmé leur inscription obtiendront 20 points.

Article 3

Pour établir les classements finaux, seront pris en compte les x-y meilleurs résultats de chaque coureur, selon le tableau suivant :

Nombre de régates validées (x)	Nombre de régates supprimées (y)		
	Méditerranée	Atlantique, Grand Est	Manche Est
2	Aucune	Aucune	Aucune
3	Une		
4		Deux	Une
5			
6	Trois	Deux	Deux
7			
8		Trois	

Le vainqueur sera le barreur totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés de la façon suivante :

- Championnat de Méditerranée : selon le principe de l'annexe A des RCV en cours en faveur du concurrent ayant le plus de places de 1er puis en cas d'égalité persistante de places de 2ème, etc. Les régates retirées n'entrent pas en ligne de compte. Si l'égalité persiste, c'est le classement à la dernière régates courue qui sera utilisé. S'il l'égalité persiste toujours, ce sera le classement à l'avant-dernière régates courue qui sera utilisé, etc...jusqu'à ce qu'il y ait départage. (si x personnes égalités, on regarde la CM6, puis la CM5, puis la CM4 jusqu'à ce que l'on puisse les départager). Si l'égalité persiste toujours, ce sera le classement à l'avant-dernière régates courue qui sera utilisé, etc...jusqu'à ce qu'il y ait départage."

- Championnat du Grand Est : en fonction du plus grand nombre de points de toutes les régates courues. S'il reste encore des ex-aequo, ils seront départagés suivant le total moins une manche.
- Championnat Atlantique et Championnat de Manche Est : suivant leur résultat sur la dernière régate.

Les classements suivants seront établis :

Classements	Championnats de Méditerranée			Challenge Atlantique		Championnat de Manche Est			Championnat du Grand Est		
	St.	Rad.	4.7	St.	Rad. et 4.7	St.	Rad.	4.7	St.	Rad.	4.7
Gén.	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘	⌘
Espoir									⌘	⌘	
Master	⌘	⌘		⌘	⌘	⌘	⌘		⌘	⌘	
Fém.		⌘	⌘		⌘		⌘			⌘	⌘

Championnat de Méditerranée : Le championnat ne sera pas validé si seulement une ou deux manches du championnat sont courues. Deux courses sont nécessaires pour valider une manche du championnat de méditerranée. Le classement des clubs sera établi par addition des points du classement général des trois meilleurs coureurs de chaque club.

Article 4

Les participants doivent être membres de l'AFL, à jour de leur cotisation pour l'année en cours et licencié à la FFV ou, s'ils sont étrangers, doivent présenter une carte EURILCA valable pour l'année en cours.

Jaugeurs officiels

Joueur international



Jean Luc MICHON
Tél. 06 62 10 98 32
E-mail : michonjl@hotmail.com

Mesureurs de classe



Charlotte ABADIE
abadie.charlotte@gmail.com



Eric CHAUVET
eric.chauvet@gmail.com

Tous les jaugeurs ont suivi la formation ILCA